



Rapport sur le déplacement en Arménie et proposition de Motion

RAPPORT N°

CONFIDENTIALITÉ : Public

COMMISSION :

MOTS CLÉS : International - Arménie

RAPPORTEUR(S) :

Emmanuel Escard de Romanovsky

DATE DE LA REDACTION :

28 et 29 mai 2023

**BÂTONNIÈRE ET VICE-BÂTONNIER
EN EXERCICE :**

Julie COUTURIER et Vincent NIORE

DATE DE PRESENTATION AU CONSEIL :

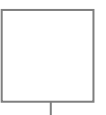
30 mai 2023

CONTRIBUTEURS :

Vincent Nioré, Vice-Bâtonnier

REFERENCES DES PRECEDENTS RAPPORTS :

TEXTES CONCERNES :



TEXTE DU RAPPORT

Madame la Bâtonnière Julie Couturier, le Vice-Bâtonnier Vincent Nioré et Emmanuel Escard de Romanovsky, MCO, se sont rendus du 22 au 25 avril 2023 en Arménie.



Ce déplacement avait pour objet de :

Resserrer et développer nos liens avec le Barreau d'Arménie noués depuis une vingtaine d'années.

Commémorer le Génocide Arménien de 1915 en participant à la 108ème cérémonie du 24 avril au titre du devoir de mémoire, journée de deuil national en Arménie.

Tsitsernakaberd le mémorial du génocide Arménien :



Manifester notre soutien à la population arménienne d'Arménie et d'Artsakh à l'encontre du blocus criminel du Nagorny Karabakh (ou Haut Karabakh *Artsakh*) qui dure depuis 169 jours (22 décembre 2022).

Le Nagorny Karabagh ou Artsakh :



On rappellera le contexte :

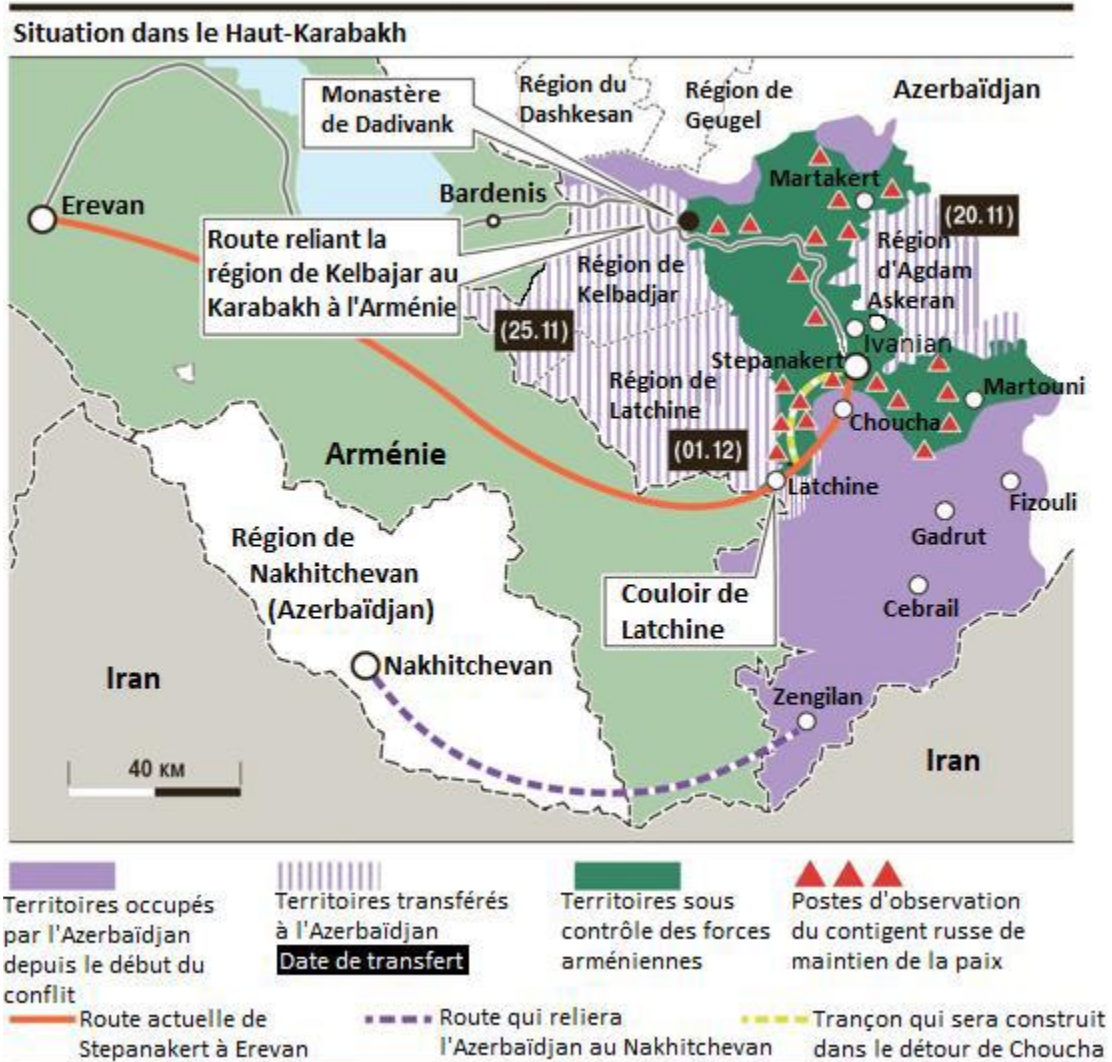
Le conflit du Nagorny Karabakh a pour enjeu l'ancien *oblast* soviétique du Karabakh, transféré en 1923 à la RSS d'Azerbaïdjan mais peuplé à « 94% » par une population ethniquement arménienne. Il s'agit d'un territoire historiquement rattaché à l'Arménie dont il fait partie intégrante mais enclavé en Azerbaïdjan par la volonté de Staline dans le cadre de sa politique du « diviser pour mieux régner » appliquée aux différentes nationalités d'URSS.

En 1988 (26 février), dans le contexte de la *perestroïka*, des manifestations éclatent dans le Haut-Karabakh pour demander le rattachement de la région autonome à la RSS d'Arménie.

La Première guerre du Haut-Karabakh éclate en 1988 (20 février) et s'achève en 1994 (16 mai) par un fragile cessez-le-feu favorable à l'Arménie. Le conflit a fait 30 000 morts côté Azerbaïdjan et 6000 morts côté arménien, 800 000 réfugiés azerbaïdjanais d'Arménie et du Karabagh et 400 000 réfugiés arméniens d'Azerbaïdjan. Depuis, le Haut Karabakh, soutenu militairement et financièrement par l'Arménie, était un Etat *de facto* indépendant, mais non reconnu par la communauté internationale : la république de l'ARTSAKH dont le président est Arayik Haroutiounian et le représentant en France est depuis 2003 Hovhannès GUEVORKIAN.

Le conflit reprend en septembre 2020 (27septembre), lorsque les forces azerbaïdjanaises, soutenues par la Turquie, lancent une vaste offensive sur le Karabakh commettant de nombreux crimes de guerre (exécutions sommaires, viols , actes de torture , décapitations , amputations...).

Le conflit, en réalité guerre d'agression, (guerre d'agression des 44 jours) s'achève le 10 novembre 2020 par la signature d'un accord de cessez-le-feu sous l'égide de Moscou (202 morts côté arménien, 80 côté azéri - 431 morts azéris selon l'Arménie). Cet accord entérine la défaite arménienne : les sept districts entourant la région et une partie du Haut Karabakh, dont la ville symbolique hautement arménienne de Chouchi, passent sous contrôle azerbaïdjanais. Des troupes russes sont déployées dans le cadre d'une mission d'interposition. Il ne s'agit nullement de paix mais d'un cessez-le-feu tendu, émaillé de nombreux incidents de frontières entre les armées arméniennes et azéries. Ainsi, une semaine avant notre venue, des échanges de tirs avaient fait une dizaine de morts. Le jour de notre arrivée sur place, le 23 avril, un soldat arménien était tué par l'armée azérie dans le village de SOKT, territoire souverain de l'Arménie, déjà bombardé et où le Vice-Bâtonnier Vincent Nioré s'était rendu le 26 octobre 2022.



Depuis le cessez-le-feu du 10 novembre 2020, le Haut Karabakh est relié à l'Arménie par une unique route passant par le « couloir ou corridor de Latchine ».

Dans le cadre des accords de cessez-le-feu, l'Azerbaïdjan avait garanti la libre circulation des biens et des personnes entre l'Arménie centrale et sa région du Haut Karabagh.

Il n'en fut rien. Après avoir limité les flux passants par cette unique route, le gouvernement azerbaïdjanais a mis en place un sévère blocus sous couvert de l'intervention le 12 décembre 2022 de pseudo militants écologistes pour la plupart en réalité véritables militaires habillés en civil dont certains suspectés de crimes de guerre (décapitations...).

Il s'agit pour le gouvernement azéri d'asphyxier les populations arméniennes du Haut Karabagh, d'Artsakh, afin de les inciter à quitter cette région historiquement arménienne dont il réclame indûment la possession.

La Cour Internationale de justice de La Haye par une décision du 22 février 2023 a décidé que l'Azerbaïdjan devait mettre fin au blocage *blocus* du corridor de Latchine vers le Haut-Karabakh dans les termes suivants : « *La République d'Azerbaïdjan doit, dans l'attente de la décision finale en l'affaire et conformément aux obligations qui lui incombent au titre de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, prendre toutes les mesures dont elle dispose afin d'assurer la circulation sans entrave des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine dans les deux sens* »

L'Azerbaïdjan n'a pas donné suite à cette décision qui reste lettre morte.

Bien plus, alors que notre délégation se rendait sur place, le 23 avril, une heure avant notre arrivée vers 17 heures, l'Azerbaïdjan a mis un place un poste frontière sur cette route et fermé le pont entre les deux frontières « Pont HAKARI », ce dont le gouverneur de la région du Syunik a préalablement averti notre délégation en discussion avec lui au village frontalier de TEGH.



Il s'agit d'un coup de force supplémentaire qui prend en otage les 120.000 habitants du Haut Karabakh, dont 30.000 enfants, 20.000 personnes âgées et 9.000 personnes handicapées et ce au mépris du droit et des garanties fondamentales de la personne.

Ce bouclage concerne non seulement les personnes mais les biens, les médicaments, l'énergie ...

La situation humanitaire est grave : La population totale s'élève à 120 000 personnes, dont 30 000 enfants (dont 20 000 sont privés des conditions essentielles indispensables et vitales à leur éducation), 20 000 personnes âgées, 9000 personnes handicapées.

Les soins ne sont plus assurés dans la province du Haut Karabakh : 1.340 patients sont en attente d'une opération chirurgicale.

3.900 personnes dont 550 enfants sont séparés de leurs familles, de leurs proches.

L'approvisionnement des produits de première nécessité est 13 fois inférieur au seuil minimal.

Coupures d'électricité et de gaz sont chroniques d'une durée quotidienne de 3 à 6 heures, 860 entreprises sont à l'arrêt soit 20%, le taux de chômage des emplois privés est de 53%.

Et les menaces constantes sur le patrimoine architectural et religieux arménien régulièrement détruit (Eglises, stèles funéraires sculptées précisément « *Khatchkars* »...).

Accompagnés de nos confrères arméniens ,du défenseur des droits d'Arménie , de Martun Panosyan, conseiller du bâtonnier et personnalité incontournable du barreau d'Arménie , des bâtonniers d'Arménie Ara Zohrabyan, directeur de l'école du barreau d'Arménie , et Simon Babayan (bâtonnier en exercice) , du bâtonnier Isabelle Clanet dit Lamanit et du vice- bâtonnier Fabien Arakelian et de l'ancien bâtonnier Michel Guichard du barreau des hauts de seine, nous nous sommes rendus au plus près du blocus afin de manifester notre soutien aux arméniens de l'Artsakh.

Au départ nous nous imaginions vêtus de nos robes, en notre possession sur place, pour effectuer des déclarations devant le pont Håkäri que, cependant, les événements ne nous ont pas permis de porter compte tenu de la proximité de l'armée azérie (campée à 500 mètres en contrebas face au pont Håkäri).

Par la voix du Vice-Bâtonnier Vincent Nioré auprès de la télévision arménienne, nous avons fait valoir le soutien du Barreau de Paris aux journalistes présents, aux autorités arméniennes, au peuple arménien d'Arménie et d'Artsakh et à une mission d'observation de l'OSCE présente fortuitement sur place.



D'intenses négociations diplomatiques sont en cours depuis le 23 avril :

Réunion des parties sous l'auspice américain à Washington le 4 mai 2023.

Réunion à Moscou le 26 mai 2023.

Réunion à Bruxelles le 14 mai 2023.

Les présidents des deux pays seront présents le 1^{er} juin 2023 au Sommet Européen dans le cadre d'une réunion sous l'égide de la France et de l'Allemagne.

Parallèlement, l'Azerbaïdjan a sommé le gouvernement du Haut Karabakh de démissionner et son parlement de se dissoudre, niant ainsi toute souveraineté démocratique à la république de l'Artsakh.

Dés lors, il est pertinent, urgent, essentiel de manifester notre soutien à l'Arménie afin que les droits fondamentaux des Arméniens d'Arménie et d'Artsakh soient respectés.

Il est proposé au Conseil la motion suivante :

« Le Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris, présidé par Madame la Bâtonnière Julie Couturier et Monsieur le Vice-Bâtonnier Vincent Nioré :

A constaté, le 23 avril 2023, lors de son déplacement en Arménie dans la région du Haut-Karabagh, la mise en place par l'Azerbaïdjan d'un poste de contrôle à l'entrée de la nouvelle route du corridor de Latchine (pont Håkəri), interdisant la libre circulation des biens et des personnes.

Dénonce une atteinte intolérable à l'intégrité territoriale de la République d'Arménie en violation de la décision du 22 février 2023 de la Cour internationale de justice de la Haye.

Apporte son plein et entier soutien au peuple arménien ainsi qu'au Barreau d'Arménie.

Reste particulièrement attentif au respect des droits fondamentaux du peuple arménien d'Arménie et du Haut Karabakh, « d'Artsakh » ».